

## [Critères d'admission](#) [1]

### **Critères d'admission**

Tous les candidats doivent justifier d'une solide expérience dans le domaine de l'intervention sociale ou médico-sociale et :

- Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme de niveau II
- Être titulaire d'un diplôme au moins de niveau III délivré par l'État et visé à l'article L.451-1 du CASF ou équivalent
- Les candidats titulaires d'un diplôme similaire acquis à l'étranger.

Dans le cadre de la Validation des acquis professionnels (VAP), des allègements peuvent être proposés.

### **Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/crit%C3%A8res-dadmission>